

En : 05 OCT. 2022

Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune
de Eyjeaux

N° 2022045

Sur Proposition de Eyjeaux Métropole,

VS le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L.151-46, R.151-18 et L.161-5,
VS la délibération en date du 15 mai 2022 approuvant
le Plan local d'urbanisme de Eyjeaux,
VS le code de l'environnement, notamment l'article
L.363-5,
VS notamment les documents annexes,
L'ADMINISTRATEUR, M. J. J. a pris le présent à jour les
annexes du document du Plan local d'urbanisme de la
commune de Eyjeaux.

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ : Le présent Plan local d'urbanisme de la commune de Eyjeaux sera mis à jour en
des documents annexes au présent arrêté. Le présent arrêté sera soumis à l'approbation du conseil municipal
séance suivante.

ARRÊTÉ : Le présent arrêté sera mis à jour en des documents annexes à la disposition du public à la mairie
de Eyjeaux et au siège de Eyjeaux Métropole à la date du présent arrêté.

ARRÊTÉ : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Eyjeaux et au siège de Eyjeaux Métropole,
selon les usages.

Fait à Limoges, 19 rue Bernard PAILLARD, le 05 OCT. 2022

Le Président,

Gilles GILBERT

Publié le : 10/10/2022

Pour le Président
Par le Maire
Le Maire de Eyjeaux
Bernard PAILLARD

ARRÊTÉ DE MISE À JOUR
DES ANNEXES
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE EYJEAUX

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Eyjeaux

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200545_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_EYJEAUX.pdf
(.pdf, 3,7 Mo)



TÉLÉCHARGER